

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2016

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 08 mars 2016 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, Mme COCHET Christèle, Mrs DAVAT Christian, FRAIX-BURNET Jean-Philip, Mme GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel et Mme MORAND Julie.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Mr GERARD Pierre, excusé donne pouvoir à Mr LEON Jean-Michel
Mme GRUMEAU Monique, excusée donne pouvoir à COCHET Christèle
Mme TRAHAND Cécile, excusée.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de DAVAT Christian à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 01 février 2016 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1°TRAVAUX

- ✦ Appartement dans le bâtiment de la Mairie : nous sommes en attente du devis d'un plombier pour le raccordement éventuel de l'appartement à la chaufferie bois. Une demande de subvention sera faite au titre de la Dotation de Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour ces travaux.
Le devis (entreprise Electricité des Bauges) pour les travaux d'électricité et d'installation de convecteurs (si le raccordement à la chaufferie bois existante ne se fait pas) s'élève à 10 685,91 € HT. Un chiffrage complémentaire sera demandé pour la mise en place d'appareils à inertie plus performants. Le devis sera retourné accepté à l'entreprise pour les travaux d'électricité dans un premier temps en attendant que la décision de raccordement de l'appartement à la chaufferie bois existante soit prise ou non.
- ✦ Eglise : cette année, les travaux de mise en place des chenaux et de rénovation des vitraux devraient être engagés. Suite au don que nous avons reçu, les devis correspondants à ces travaux seront adressés au diocèse.
- ✦ Mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole-Bibliothèque : des demandes de subvention ont été faites au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du soutien à l'investissement public local (aide délivrée par le Préfet de Région).
- ✦ Chemin des Mugnières : à ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse à notre demande de subvention faite au Syndicat Mixte de Savoie Grand Revard qui a, néanmoins, inscrit la somme de 10 000 € sur leur budget.
Une demande de subvention a été également adressée au PNR au titre du plan pastoral territorial.
- ✦ Travaux enrobés 2016 : l'entreprise Filière Enrobage viendra le 18 mars afin de nous aider à établir un programme de travaux à réaliser.

- ✚ Enrobé de la cour de l'école : une demande de subvention a été faite. Nous étudions l'opportunité de mettre à niveau la cour.

2° COUPE DE BOIS : Monsieur le Maire a rencontré Maxime DE BANIZETTE, ONF, qui a présenté le programme des travaux pour cette année 2016. Il propose :

- une coupe de 650 m³ sur la parcelle 7, Pré Poulain, qui pourrait s'élever à 19 000 €
 - une coupe de 350 m³ sur la parcelle 12, Pré Poulain, qui pourrait s'élever à 10 500 €
 - des ventes à l'amiable pour 85 m³
 - des travaux de dégagement, dépressage après coupe sur la parcelle 5 pour un montant de 2 550 € HT. Ces travaux sont subventionnés par la Région au taux de 30%
 - des travaux de délimitation et peinture sur les parcelles 4, 5, 6 et 8 pour un montant de 3 650 € HT
 - des travaux de curage des renvois d'eau sur la route forestière pour un montant de 850 € HT
- Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de ne prévoir que la coupe de 350 m³ sur la parcelle 12, les ventes à l'amiable et les travaux de dépressage après coupe.

3° DIVERS :

- ✚ Subventions allouées : le conseil municipal a décidé d'allouer, pour 2016, les subventions suivantes :
 - Jeunes sapeurs-pompiers : 350 €
 - Bauges Solidarité : 415 €
 - RPI Arith – Saint François de Sales – Le Noyer : 2 500 €
 - RPI Arith – Saint François de Sales – Le Noyer : 10 € par enfant (Noël)
 - Ecole maternelle Lescheraines : 10 € par enfant (Noël)
 - Comité des Fêtes Arith : 10 € par enfant non scolarisé (Noël)
 - Bauges Ski Nordique : 300 €
- ✚ Sport Auto Bauges : nous avons reçu un courrier de la part de Sport Auto Bauges (SAB) nous demandant l'autorisation de traverser le village (comme les années précédentes) lors du prochain rallye des 08 et 09 octobre 2016. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- ✚ Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNR) : nous avons reçu un courrier de la part du PNR proposant aux communes de recevoir une conférence Géoparc à l'occasion de la semaine européenne des Géoparcs, qui se tiendra du 20 mai au 05 juin 2006, et des 20 ans du Parc. Nous répondrons au Parc que nous sommes intéressés pour accueillir une conférence sur le thème de la spéléologie (puisque une nouvelle voie d'accès a été trouvée permettant d'atteindre la salle Fitoja plus rapidement).
- ✚ Foot : le District de Savoie de Football va remettre, ce vendredi 18 mars 2016, le label FFF des écoles de football au Club de FC BAUGES.
- ✚ Rencontre « Comment introduire plus de produits bio et locaux dans les restaurations collectives du Cœur des Bauges ? » le 12 mars au Parc.
- ✚ Nous avons procédé à la vérification périodique des installations électriques du bâtiment mairie-école. L'entreprise APAVE, qui a réalisé cette prestation, a établi son rapport faisant ressortir quelques petits travaux. Certains ont été réalisés par l'employé communal et d'autres par Monsieur François BROUSSART, électricien.
Le Budget Primitif 2016 n'étant pas encore voté, il convient de délibérer pour une ouverture de crédits par anticipation d'un montant de 290 € afin de permettre le règlement de la facture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Jean-Michel LEON

